Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260320-DCM200320262-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt-mars deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, par Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire sortante, s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» à Montreuil des Landes, sous la présidence de Monsieur BERHAULT Yves, doyen d'âge.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise – Monsieur FERRON Freddy – Madame DURAND Marina – Monsieur BERHAULT Yves – Madame PRÉVOST Sabrina – Monsieur MARTIN Philippe – Madame LE COZ Christelle – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur ROLLO Jean-François – Madame PELÉ Christèle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame PRÉVOST Sabrina

ORDRE DU JOUR

1° - Installation du conseil municipal
2° - Election du Maire
3° - Fixation du nombre d'adjoints
4° - Election des Adjoints
5° - Lecture de la Charte de l'élu local
6° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
7° - Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
8° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260320-DCM200320262-DE

2° - Election du Maire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du Maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
11 suffrages exprimés pour : **Madame Marie-Louise BERHAULT**

Le conseil municipal,
ÉLIT Madame Marie-Louise BERHAULT, Maire de la commune de **Montreuil des Landes** ;
INSTALLE Madame Marie-Louise BERHAULT en qualité de Maire de la commune de **Montreuil des Landes**
AUTORISE Madame Marie-Louise BERHAULT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 20 mars 2026

La secrétaire de séance,

Sabrina PRÉVOST

Le président de la séance pour la présente question,
Yves BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES
35